



Rentrée Scolaire 2018

Ce qui change...

Facilitez-vous la rentrée !

À la suite d'une large consultation menée auprès des parents d'élèves et de la communauté éducative, la Ville propose une nouvelle organisation du temps scolaire sur 4 jours, adaptée aux besoins des élèves.

Pour bien préparer la rentrée scolaire 2018/2019 de votre enfant, vous trouverez dans cette plaquette toutes les informations pratiques (horaires, modalités d'inscription...) ainsi qu'une présentation du nouveau mode de calcul des tarifs des temps périscolaires mis en place pour les rendre plus justes, plus transparents et individualisés.

SEMAINE DES 4 JOURS La nouvelle organisation

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil du matin*		7h30 → 8h30		
Classe*		8h30 → 11h45		
Pause du midi		11h45 → 13h30		
Classe*		13h30 → 16h15		
Accueil du soir*		16h15 → 19h		

Le mercredi, accueil de loisirs de 7h30 à 18h30

* Pour l'école des **Garenes**, l'accueil du matin s'effectue de 7h30 à 8h45. La classe débute tous les jours à 8h45 et se termine à 11h45. La pause du midi a lieu de 11h45 à 13h30. L'après-midi, la classe a lieu de 13h30 à 16h30. L'accueil du soir a lieu de 16h30 à 19h00.

À RETENIR

Organisation scolaire

- 8h30-11h45 : les apprentissages fondamentaux sont favorisés le matin. (3h15 de cours)
- 11h45-13h30 : la durée de la pause méridienne de 1h45 est maintenue pour permettre aux enfants de disposer d'un temps suffisant pour déjeuner.
- 13h30-16h15 : le temps d'après-midi permettra de poursuivre les temps d'enseignement y compris pour les tout-petits après la sieste. (2h45 de cours)

Organisation périscolaire

- 7h30-8h30 : maintien de l'accueil du matin.
- 16h15-19h : accueil du soir avec des activités périscolaires (départ possible à partir de 17h) ; une étude surveillée à partir de 16h15 est également proposée pour les élémentaires, avec possibilité d'aller ensuite à l'accueil du soir.

2



Simplifiez vos démarches périscolaires avec Monhay.fr

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur « Mon L'Hay » (www.monhay.fr) il vous suffit de contacter le service des Affaires scolaires pour obtenir votre code personnel et créer votre espace famille en quelques clics. Vous pourrez ainsi inscrire vos enfants aux activités périscolaires directement en ligne, payer vos factures, modifier vos réservations...

3

LA JOURNÉE de votre enfant



LE MATIN, 7H30 - 8H30

L'accueil du matin est un service proposé par la municipalité dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de L'Hay-les-Roses, tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi. Pour commencer la journée, des activités calmes et ludiques sont organisées.

À l'école des Garennes, les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h45.



LE MIDI, 11H45 - 13H30

C'est un temps convivial au cours duquel l'enfant se restaure et se détend. Dans les écoles maternelles, les enfants sont servis à table et déjeunent avec les adultes encadrants. Les enfants de petite section rejoignent ensuite leur dortoir pour profiter d'une sieste réparatrice.

Les écoles élémentaires sont à présent toutes équipées d'un self « qui fait grandir ». C'est l'occasion pour l'enfant de déjeuner à son rythme, en prenant le temps de se restaurer et d'échanger avec ses camarades. Durant la pause méridienne, des activités sont organisées et encadrées par des animateurs.



4



LE SOIR, 16H15 - 19H

Les enfants sont accueillis dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de L'Hay-les-Roses. Des activités ludiques et éducatives sont organisées et encadrées par des animateurs.

Les premiers départs peuvent s'effectuer à compter de 17h.



L'ÉTUDE SURVEILLÉE, 16H15 - 17H30

Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant, scolarisé en école élémentaire, à l'étude surveillée qui se déroule après les cours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les horaires précis et modalités d'organisation seront directement communiqués par l'association en charge de cette prestation.

Les enfants ont ensuite la possibilité d'intégrer l'accueil du soir jusqu'à 19h.

LE



L'ACCUEIL DU MERCREDI, 7H30-13H30 OU 7H30-18H30

Afin de répondre à une forte demande des parents, un accueil de loisirs le mercredi est proposé à la journée ou à la demi-journée, avec un départ possible à 13h30 après le déjeuner ou à partir de 17h.

VOTRE TAUX DE RÉDUCTION PERSONNALISÉ

NOUVEAU

(remplace l'ancien quotient familial)

LES TARIFS PÉRISCOLAIRES SONT DÉSORMAIS CALCULÉS EN FONCTION DES REVENUS DU FOYER ET DES ENFANTS À CHARGE SELON LE MODÈLE DE LA CAF.

Chaque famille se voit bénéficier d'un taux de réduction personnalisé calculé en fonction de son référentiel CAF (Caisse d'allocations familiales) et applicable aux principales activités proposées par la Ville. Cette aide individualisée doit permettre un meilleur accès de tous les enfants aux services publics du périscolaire.

Des tarifs plus équitables et individualisés

- un tarif **personnalisé** pour chaque famille avec une facturation plus **juste**
- une base de calcul unique à partir du référentiel CAF, pour plus de **simplicité**
- un tarif plus **équitable** et plus progressif

AVANT	APRÈS
Un système obsolète et opaque de tranches tarifaires qui générerait des incohérences et des inégalités	Une tarification plus pratique, plus transparente et plus juste
Vous deviez chaque année faire calculer votre quotient familial	La Mairie actualise vos tarifs automatiquement selon votre dossier CAF
Vous deviez vous déplacer en mairie ou relais-mairie et fournir plusieurs justificatifs administratifs	Vous n'avez qu'à fournir votre numéro de dossier CAF lors de votre inscription
Si vous aviez une légère augmentation de revenus, vous étiez susceptible de changer de tranche tarifaire et de devoir payer nettement plus	Il n'y a plus aucun effet injuste de seuil grâce à un taux de réduction progressif en fonction de vos revenus
Vous n'aviez aucune visibilité sur le coût réel des prestations	Tous les coûts et financements publics sont à présent détaillés
Les services municipaux devaient manuellement calculer votre quotient familial (QF) selon vos documents, ce qui était source d'erreurs et prenait du temps	La CAF transmet votre référentiel à la ville, ce qui évite toute nécessité de calcul
Votre QF était basé sur plusieurs référentiels sociaux, ce qui était complexe et source d'incompréhension car il ne correspondait pas à la réalité vécue	Le référentiel CAF permet un système plus juste et plus lisible pour les familles

5

VOTRE TAUX DE RÉDUCTION PERSONNALISÉ

En fonction de sa situation sociale, chaque usager a désormais un taux de réduction personnalisé qui s'applique au tarif des temps périscolaires :

de 63% à 92% de réduction en moyenne

pour les familles l'hayssiennes selon les ressources,
par rapport au coût des activités



À NOTER pour le calcul de votre taux de réduction personnalisé

Afin de connaître votre référentiel CAF et d'estimer ensuite vos tarifs personnalisés, rendez-vous sur le site de la CAF : www.caf.fr
Pour les non-allocataires, l'avis d'imposition sera nécessaire pour calculer votre taux de réduction personnalisé auprès du service des Affaires scolaires en mairie ou relais-mairie.

ESTIMEZ DÈS À PRÉSENT VOS TARIFS PERSONNALISÉS

Pour vous aider à estimer votre taux de réduction personnalisé, la Ville a mis en place un simulateur disponible en ligne sur :

mestarifs.lhaylesroses.fr

OU



Flashez-moi

COMPRENDRE MES TARIFS

	Pause du midi (repas et encadrement)	Accueil du matin (7h30-8h30)	Accueil du soir (16h15-19h)	Accueil du mercredi (1/2 journée)	Accueil du mercredi/ vacances (journée)
Coût réel pour la Ville	12€	3€	6,4€	27,2€	39,9€
Tarif non-l'hayssiens*	7€	2,25€	3,25€	11,37€	16,83€
Mon tarif personnalisé	de 1,18 € à 5,60 €	de 0,38 € à 1,80 €	de 0,59 € à 2,80 €	de 1,91 € à 9,10 €	de 2,83 € à 13,46 €

Mon taux de réduction personnalisé

*La Ville n'applique pas de taux de réduction personnalisé pour les familles n'habitant pas L'Hay-les-Roses. Elles payent donc un tarif fixe de référence.

INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS mode d'emploi

Pour les accueils de loisirs durant les vacances scolaires :

Les réservations aux accueils de loisirs pour chaque période de vacances s'effectueront au cours de l'année via le portail famille, www.monlhay.fr, ou à défaut sur le formulaire papier transmis à votre enfant. Les réservations sont à effectuer au moins 20 jours avant le début des vacances.



Attention : En cas d'absence de réservation en accueil de loisirs du mercredi et durant les vacances scolaires, votre enfant ne pourra pas être pris en charge.

Pour l'étude surveillée :

L'inscription pour cette activité s'effectue directement auprès de l'école. Les modalités d'inscription seront communiquées directement par l'association en charge de cette prestation.

Pour les accueils du matin, du soir, du mercredi et la restauration scolaire :

Dossier d'inscription à remettre d'ici le 10 août 2018

Dossier disponible à l'Hôtel de ville, en relais-mairie ou téléchargeable sur www.monlhay.fr

- Vous indiquerez à quelles activités périscolaires vous souhaitez inscrire votre enfant et quels jours de la semaine vous souhaitez l'y laisser.
 - Vous y renseignerez votre numéro d'allocataire CAF, ce qui vous permettra de bénéficier de tarifs réduits personnalisés.
- Si vous n'avez pas de numéro d'allocataire CAF, l'avis d'imposition de l'année N-2 et la copie du livret de famille pour justifier du nombre d'enfants sont à fournir.

? QUESTIONS / RÉPONSES

Sur l'inscription aux accueils du matin, du soir, du mercredi et de la restauration scolaire.

J'ai inscrit mon enfant à une activité périscolaire mais il ne sera pas présent un jour en particulier / Je ne l'ai pas inscrit à une activité périscolaire mais je souhaite qu'il puisse être accueilli un jour spécifique en particulier.

- Pour les accueils du mercredi, vous pouvez modifier la présence de votre enfant à une date spécifique directement sur monlhay.fr au moins 7 jours à l'avance.
- Pour la restauration scolaire, il vous suffit de l'indiquer à l'école en déposant votre enfant le matin.
- Pour les accueils du matin et du soir, vous n'avez rien à faire.

Je n'ai inscrit mon enfant à aucune activité périscolaire mais je souhaite réaliser une inscription en cours d'année.

- Vous avez la possibilité de réaliser un dossier d'inscription tout au long de l'année scolaire.

Je souhaite changer la semaine type de présence de mon enfant aux activités périscolaires en cours d'année.

- Vous pouvez modifier entièrement la semaine type de présence de votre enfant aux activités périscolaires directement sur monlhay.fr ou en vous rapprochant de votre relais-mairie ou du service des Affaires scolaires.



LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE

Pour tout renseignement complémentaire, le service des Affaires scolaires et périscolaires se tient à votre disposition au 01 46 15 33 33 ou en écrivant à afsp@ville-lhay94.fr